

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 10 novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 2 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Etaient présents : M. Stéphane BLANQUIN, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, René LEMERLE, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné procuration à Mme Danielle RANCY, M. Marien DUFOURD a donné procuration à M. Matthieu GAVAIX, Mme Françoise LUNEAU a donné procuration Mme Adeline ROUX, M. Xavier MAUME a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD, M. Vincent MAZIN a donné procuration à M. Jean-Pierre RODIER, M. François PIGNOL a donné procuration à M. Yves FERRIER,

Absentes : Mmes Sandra AUJOL, Manon DEQUAIRE

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2022-64 : APPROBATION DES TARIFS ALSH EXTRASCOLAIRE – TARIFS SEJOUR DE SKI A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

M. le Maire explique au conseil municipal que les Centres de loisirs proposent deux formules pour le séjour de ski à Super-Besse, du lundi 6 au vendredi 10 février 2023 :

* Formule n°1 « ski avec cours ESF : des moniteurs E.S.F. encadreront les enfants, par groupe de niveau, de 11h à 13h durant ces 5 jours. L'après-midi, les enfants seront pris en charge par des animateurs qualifiés pour continuer la pratique du ski.

* Formule n°2 « ski avec animateur : les enfants ayant un niveau confirmé sont encadrés du matin au soir par des animateurs qualifiés pour pratiquer le ski en toute sécurité.

Pour cela, il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs suivants :

TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX		Formule 1 Ski avec ESF	Formule 2 Ski avec animateur
1	0 €	560 €	236 €	231 €
2	561 €	750 €	262 €	247 €
3	751 €	1 060 €	289 €	257 €
4	1 061 €	1 430 €	315 €	268 €
5	1 431 €	1 680 €	341 €	278 €
6	1 681 €	2 160 €	367 €	289 €
7	2 161 €	-	394 €	299 €
11	EXTERIEUR		Tranche + 100 €	Tranche + 100 €

Déduction de 50 € si l'enfant possède son matériel en totalité.

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le **19 NOV. 2022**



ID : 063-200083921-20221110-202264D-DE

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces tarifs et de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les tarifs proposés par M. le Maire, pour l'ALSH extrascolaire – séjours de ski, tels que détaillés ci-dessus, applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 14 novembre 2022,

Certifiée transmise en Préfecture, le 14 novembre 2022

Le Maire

Jean DELAUGERRE